

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

BRIGITTE CIMON

DEMANDE

**c.
CISSS DE LA CÔTE-NORD
Dr DANNY DREIGE**

DÉFENSE

**et
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
PROTECTION MÉDICALE**

MISE EN CAUSE

Division civile

Salle n° 3.28

Le 21 décembre 2020

PRÉSIDENT : L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. JT 1706

ENREGISTREMENT

DÉBUT 13 h 03
FIN 13 h 26

DEMANDE / BRIGITTE CIMON
 PRÉSENT ABSENT

Me Jean-Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay
jsdamours@tremblaybois.ca

DÉFENSE / CISSS CÔTE-NORD
 PRÉSENTE ABSENT

Me Chantal Lavallée
Cain Lamarre
chantal.lavallee@cainlamarre.ca

DÉFENSE / Dr DANNY DREIGE
 PRÉSENT ABSENT

Me Nicolas Moisan
McCarthy Tétrault
jnmoisan@mccarthy.ca

MISE EN CAUSE /
ASSOCIATION CANADIENNE
DE PROTECTION MÉDICALE
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Valérie Lemaire
Langlois avocats
valerie.lemaire@langlois.ca

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE Camille St-Onge, TS 1323

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

12 h 03

Demande appelée et identifications des avocats.

Le Tribunal s'adresse aux avocats.

13 h 05

Me D'Amours indique que deux des quatre interrogatoires prévus pour se tenir à distance ont été fixés aux 26 janvier 2021, soit celui de madame Maryse Lepage et celui du Dr Roger Dubé.

13 h 08

Les interrogatoires des huit autres témoins sont prévus pour se tenir en personne.

13 h 10

Échange quant à la possibilité de tenir ces interrogatoires à distance ou par un autre moyen.

13 h 13

Me D'Amours réitère que l'idéal serait de prévoir un bloc d'interrogatoires à un moment où tous les avocats seraient disponibles pour se déplacer à Baie-Comeau.

13 h 18

Me Lavallée indique que Dre Manon Gingras et Dr Julio Soto devaient être interrogés à Québec, de sorte que la possibilité de les interroger à distance pourrait être envisagée.

13 h 19

Me D'Amours confirme que les autres étapes prévues au protocole sont tributaires de la tenue des interrogatoires, mais qu'une fois que ceux-ci seront tenus, les autres étapes devraient s'enclencher rondement.

13 h 24

Le Tribunal invite les avocats à réfléchir à une solution afin de faire progresser les interrogatoires (interrogatoires par écrit, déclarations sous serment).

JUGEMENT

LE TRIBUNAL :

PROLONGE le délai d'inscription pour instruction et jugement au 26 mars 2021;

FIXE une conférence téléphonique au 22 mars 2021 à 12 h 45, à laquelle les parties devront se joindre en composant le **1 (833) 450-1741 ID d'appel: 891 894 103#**;



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

13 h 26

Fin de l'audience.



Camille St-Onge, greffière-audicière